

3D DECORATION
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 4 000 euros

Siège social : 501 avenue Gustave Eiffel- R6
33260 La Teste de Buch

811 806 991 RCS BORDEAUX

PROCES VERBAL A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2023

Le 20 Juillet 2023 à 9 heures, l'associé s'est réunis à La Teste de Buch, 501 avenue Gustave Eiffel- R6, en assemblée générale extraordinaire.

Une feuille de présence a été établie

Il a été établi une feuille de présence signée par l'associé présent

Matthieu BLANC préside la séance en qualité de – Président associé-

Le Président constate que l'associé présent représente 100% des parts soit 400 sur 400 parts; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- le rapport de la gérance ;
- le texte du projet de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts relatif au siège social des statuts

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

MB

Première RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de transférer le siège social 501 avenue Gustave Eiffel- R6 33260 La Teste de Buch au 15 avenue du Général de Gaulle -33120 Arcachon à compter du 1er août 2023 « date du transfert de siège social ».

En conséquence, l'article 4 de l'article des statuts relatif au siège social des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 de l'article des statuts relatif au siège social - Siège social

Le siège social est fixé au 15 avenue du Général de Gaulle-33120 Arcachon

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est - adoptée à l'unanimité des présents

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président seul et unique associé.

Le Président

Matthieu BLANC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Matthieu Blanc', written over a horizontal line.